

## **MISSION PREMIÈRE DE LA DDC**

Les **missions intégrées** de notre politique extérieure se complètent mutuellement. C'est ainsi que les services du DFAE travaillent de façon coordonnée entre la direction politique (qui fixe la ligne directrice), la Division de la Sécurité Humaine (dont la mission est d'essayer de prévenir les conflits ou d'en sortir par voie de médiation) et la DDC (dont le rôle principal est de permettre aux populations les plus défavorisées d'avoir malgré tout des perspectives d'avenir et d'avancer sur le chemin du développement). Ces rôles se complètent et c'est leur effet combiné qui doit en assurer l'efficacité. Il en va de même en ce qui concerne le SECO (développement d'une saine économie de marché), le SEM (gestion maîtrisée de l'immigration et de la politique d'asile), le DETEC (développement durable, changement climatique), etc...

La Coopération internationale se retrouve ainsi au **carrefour de toute une série d'activités complémentaires et interdépendantes** les unes des autres. Il s'agit de plus en plus d'**agir sur les causes des déséquilibres** entraînant toute une cascade de conséquences fâcheuses ( conflits armés, extrémisme violent, flux migratoires, réfugiés) plutôt que d'essayer de remédier à celles-ci.

Ces causes de déséquilibres sont nombreuses et très diverses: Etats fragiles, démocratie chancelante, respect insuffisant des droits de l'Homme, rôle de la femme trop peu valorisé (petit clin d'œil, puisqu'on est le 8 février!) corruption, infrastructures lacunaires, faiblesse du système d'éducation et de santé, économie ayant de la peine à décoller, accès insuffisant aux crédits, à la terre, à l'eau ou aux marchés, etc... **Pour y remédier, il faut une réponse coordonnée** et d'une intensité permettant de réellement changer les paradigmes.

D'où l'aspect forcément **polymorphe** de la Coopération internationale. **Quelle est en fait la mission première de la DDC?** Vaste débat de fond! Cela implique bien sûr de permettre aux populations les plus pauvres de survivre, de sortir de la pauvreté la plus crasse et de commencer à gravir les premiers échelons du développement. Mais cela est **loin de constituer un processus linéaire**. Il s'agit à la fois d'agir en amont pour remédier aux causes de déséquilibres, de lutter pour un développement durable et intégré, et finalement d'offrir des perspectives d'avenir aux populations locales, notamment pour enrayer à la racine les flux migratoires de ces aspirants à une vie meilleure qui ne l'est pas toujours. Car **le lien est évident entre coopération et migration**.

Cependant il faut savoir raison garder. **Tout est question de proportions.** Autant il est logique de favoriser des actions de prévention (en l'occurrence de coopération) pour essayer d'éviter de trop nombreux mouvements migratoires en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient vers l'Europe, autant cette problématique ne saurait-elle étouffer toutes les autres.

Ne sous-estimons pas l'importance du rôle de la Coopération internationale. Quel meilleur **témoignage** pour en attester que celui de **l'ancien chef de la CIA et d'autres généraux américains** dans leur message au Président Donald Trump. Ceux-ci viennent de lui écrire pour l'aviser de l'importance que revêtait la diplomatie et la coopération internationale, en le priant de ne pas en réduire le budget, car c'était le meilleur moyen d'épargner les vies de leurs propres combattants! CQFD!

**Il aurait pu y avoir un risque de sous-financement** des activités de la Coopération, dans la mesure où le pourcentage de l'Aide Publique au Développement par rapport au Revenu National Brut, à savoir 0.48%, incluait les coûts d'accueil et d'hébergement des requérants d'asile durant leur première année. Le risque était celui de vases communicants. Dans l'hypothèse où notre pays aurait dû faire face à un fort accroissement du nombre de requérants, cela aurait pu grever les montants restant pour les activités de la Coopération proprement dite.

Heureusement, **la réponse du Conseil fédéral est rassurante** à ce propos. Ce que j'en comprends est que les crédits-cadre et les crédits budgétaires sont des montants en valeur absolue et non pas des pourcentages fluctuants. Ces derniers n'ont qu'une valeur indicative. **Le 0.48 % ne constitue donc pas un plafond à partir duquel certains montants viendront en réduction.** Par ailleurs, le principe de spécification fait que les crédits ouverts ne peuvent être affectés qu'aux dépenses pour lesquels ils ont été autorisés. En d'autres termes, les ressources allouées dans le domaine de l'Asile sont distinctes de celles de la Coopération internationale. Il n'y a donc **pas de phénomène de vases communicants** et le budget alloué à la Coopération internationale ne risque pas d'être réduit en raison d'une augmentation des coûts de l'asile.

Si tel est bien le cas, l'objectif visé par mon postulat est bel et bien atteint et **je retire en conséquent mon postulat.**

Claude Béglé, Conseiller national

